



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	53
Votants par procuration	8
Absents	20
Total des votes	55

5.3

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 21 avril 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

**ÉLUS PRÉSENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, Mme DUTILLOY, M. RUEL, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAUME, M. DEZELLUS, Mme BREHIER, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, M. HERVIEU, Mme TAILLOIS, M. FOUCOURT, M. BERTHOU, Mme GLEMOT, Mme MARIE, M. DE WULF

**ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :**

M. GIRARD A M. BERTHOU, M. HANGARD A MME DE ANDRES, MME QUERUEL A M. MARIE, M. DARMOIS A MME GAUTIER, MME TEMAGOULT A MME MOUCHEL, M. MAUVIEUX A MME ARSON, MME BOQUET A MME DUONG, MME BOURNISIEU A M. MARICOT

**ÉLUS ABSENTS :**

M. GIRARD, M. HANGARD, MME QUERUEL, M. DARMOIS, MME TEMAGOULT, M. MAUVIEUX, MME BOQUET, MME BOURNISIEU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. MARICOT

**N°DEL\_0070\_2026 Désignations de délégués de la Communauté de Communes au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande**

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande constitue un outil de protection, de valorisation et de développement durable du territoire. Il fédère les collectivités territoriales et les acteurs locaux autour d'un projet de territoire visant à concilier préservation des patrimoines naturels et développement économique.

En tant que membre du syndicat mixte de gestion du Parc, la Communauté de Communes participe à sa gouvernance. À ce titre, l'EPCI dispose de représentants appelés à siéger au sein du conseil d'administration du Parc.

Conformément aux statuts du Parc, il convient de désigner deux représentants titulaires ainsi que deux représentants suppléants appelés à les remplacer en cas d'empêchement.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les statuts du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande ;

**VU** la délibération n°40-2026 en date du 14 avril 2026 portant élection de la Présidente ;  
**VU** la délibération n°54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire à la Présidente en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** la nécessité de procéder à la désignation des représentants de l'EPCI au sein du conseil d'administration du Parc ;

**CONSIDÉRANT** que le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande œuvre à la préservation et à la valorisation du territoire ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes, en tant que membre, participe à la gouvernance de cette structure ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au conseil d'administration ;

**CONSIDÉRANT** les candidatures proposées ;

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **DE DÉCIDER** de désigner en qualité de représentants titulaires de la CCPAVR au sein du conseil d'administration du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande :

Mme Carole DE ANDRES

M. Philippe MARIE

- **DE DÉCIDER** de désigner en qualité de représentants suppléants :

M. Benoît BOUET

Mme Brigitte DUTILLOY


- **DE PRÉCISER** que les représentants suppléants remplaceront les titulaires en cas d'empêchement, conformément aux statuts du Parc.
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pont-Audemer, le 27 avril 2026

la Présidente

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

*de Andres*



Carole DE ANDRES